

La simultanéité et l'unanimité des confessions, ce n'est pas ici la seule monstruosité.

La pire monstruosité, c'est que de leur propre aveu les conjurés aient fait en politique exactement ce qui devait les perdre, ce qui était rigoureusement nécessaire à la coterie dirigeante.

Devant le tribunal, ils disent ce que pourraient dire les agents les plus serviles de Staline. Des hommes normaux, obéissant à leur propre volonté n'eussent jamais pu se comporter à l'instruction et devant les juges, comme le firent Zinoviev, Kaménev, Radek, Piatakov et autres. La fidélité aux convictions, le sentiment de leur dignité politique, le simple instinct de conservation les eussent contraints à se défendre, à défendre leurs intérêts, leur vie.

La seule question raisonnable se pose en ces termes : "Qui a amené ces hommes à un état dans lequel tous les réflexes normaux sont réduits à l'impuissance - et par quels moyens ?"

La jurisprudence connaît un principe fort simple qui donne la clef de bien des secrets : Is fecit cui prodest : Cherche à qui le crime profite.

Toute l'attitude des accusés est dictée non par leurs intérêts et par leurs idées, mais par les intérêts des dirigeants. Le faux complot, les confessions le procès théâtral, les exécutions tout à fait réelles, - une seule main a tout fait. Laquelle ? Cui prodest ? La main de Staline ! Assez de bavardages, de mensonges, de boniments sur l'âme russe ! Nous avons vu juger non des militants, non des conspirateurs, mais des mannequins qui étaient entre les mains du Guépéou ! Ils jouaient des rôles appris d'avance. L'objet de ces honteuses représentations : écraser toute opposition, empoisonner à sa source même toute pensée critique, consacrer à jamais le régime totalitaire de Staline.

Je pourrais produire ici un grand nombre de témoignages et de documents détaillant de fond en comble les dépositions de divers accusés : Smirnov, Mratchkovsky, Dreitzer, Vladimir Romm, de tous ceux qui, en un mot, ont tenté de préciser des faits ou des circon-

stances de temps et de lieu. Mais ce travail ne peut être fait avec utilité que devant une commission d'enquête à laquelle participeraient des juristes et qui disposerait d'assez de temps pour prendre connaissance des témoignages et étudier les documents.

Le peu que j'en dis permet, je l'espère, de prévoir le cours de l'enquête à poursuivre. D'une part, l'accusation est en elle-même fantastique : Toute la vieille génération bolchevique est accusée d'une abominable trahison qui n'a ni but ni sens. A l'appui de cette accusation, le procureur ne dispose pas d'une seule preuve matérielle, bien qu'il y ait eu des dizaines de milliers de perquisitions et d'arrestations. L'absence complète de preuves est contre Staline la preuve la plus redoutable ! Les exécutions ne sont justifiées que par des aveux arrachés par contrainte. Dès qu'un fait est mentionné dans ces aveux, il s'écroule au premier examen. Le Guépéou n'est pas seulement coupable de faux, il est encore coupable de bêtise, de maladresse, de grossièreté dans la confection du faux. L'impunité démoralise. L'absence de contrôle paralyse la critique. Les faussaires bâlent leur besogne. Ils comptent sur l'effet somnifère des aveux et des fusillades. A confronter attentivement les accusations, fantaisistes dans leur ensemble, et les déclarations manifestement fausses des accusés sur des questions de fait, que reste-t-il de tous ces aveux monotones ? L'odeur étouffante d'une cuisine judiciaire inquisitoriale - et rien de plus.

Bien des auditeurs répètent sans doute volontiers. "Que les aveux soient faux, c'est évident, mais comment Staline réussit-il à les obtenir ? Voilà le mystère"

De fait, le mystère n'est pas aussi profond qu'il le paraît. Avec une technique plus simple, l'Inquisition obtenait de ses victimes tous les aveux souhaitables. Le droit criminel des pays démocratiques a justement renoncé aux méthodes moyen-âgeuses parce qu'elles menaient non à la vérité, mais à la dictée des inquisiteurs.